

POM 52 2012.POM.1

Proposition d'amendement d'un acte législatif

Version 3

Le 06.09.2017 / FGO

Loi sur l'exécution judiciaire (LEJ)



Auteur-e-s	Art.	Al.	Lit.	Proposition	+ ++	- --
Les Verts (Machado)	9	3		Suppression		-
Les Verts (Machado)	10	3		Suppression		-
Les Verts (Machado)	11	3		Suppression		-
Les Verts (Machado)	14	1		La Direction de la police et des affaires militaires peut, dans le cadre du droit fédéral et en cas de besoin, autoriser des établissements privés au bénéfice d'une autorisation d'exploiter en vertu de la législation sur l'aide sociale à exécuter des peines privatives de liberté et des peines sous la forme de semi-détention ou en travail externe et des mesures privatives de liberté de droit pénal concernant des adultes.		-
Les Verts (Machado)	14	2		Suppression		-

Les Verts (Machado)	14	3		Suppression		
Les Verts (Machado)	14	4	a	prendre des mesures de sûreté au sens des articles 29, 30, 31, 32 et 33,		-
Les Verts (Machado)	14	4	c	prononcer des sanctions disciplinaires au sens de l'article 42, à l'exception de la suppression ou de la limitation des contacts avec l'extérieur selon l'article 42, alinéa 1, lettre b, chiffre 2, <u>des amendes</u> et des arrêts selon l'article 42, alinéa 1, lettre d.		-
Les Verts (Machado)	14	6		<u>Les établissements privés doivent documenter les mesures de sûreté et les mesures disciplinaires et les annoncer au service compétent de la Direction de la police et des affaires militaires.</u>		-
Gabi Schönenberger (PS-JS-PSA)	15	1		Suppression des domaines « Sûreté et transport »		-
Les Verts (Machado)	15	4		Le service compétent de la Direction de la police et des affaires militaires peut impliquer des personnes privées dans les domaines de la santé et de l'encadrement, ainsi que du transport intercantonal et international.		--
Les Verts (Machado)	15	3		Les personnes privées qui fournissent des prestations de transport sont soumises à la loi sur l'usage de la contrainte (LUSC).		--
Gabi Schönenberger (PS-JS-PSA)	15	3		Suppression		-
Les Verts (Machado)	15	4		Le service compétent de la Direction de la police et des affaires militaires détermine dans un contrat de prestations les compétences qui reviennent aux personnes privées <i>et détermine par voie d'ordonnance les compétences spécialisées nécessaires.</i> (et détermine notamment les usages de contrainte qui sont admissibles dans chaque cas en application de l'article 3).		-
Les Verts (Machado)	16	4		Les personnes habilitées à ordonner et à mettre à exécution des mesures de sûreté et des sanctions disciplinaires et à user de contrainte physique doivent avoir suivi une formation appropriée et se perfectionner régulièrement.		-

Les Verts (Machado)	19	2 (nouveau)		<u>Les droits des personnes détenues lors de l'exécution de leurs peines ou mesures privatives de liberté sont énoncés aux articles 74 ss CP.</u>		-
Les Verts (Machado)	19	Al. 5 (nouveau)		<u>Les personnes détenues ont droit, à leurs propres frais, à une représentation par un conseil juridique de leur choix. Elles ont le droit d'avoir un accès approprié à une consultation juridique gratuite ou à la défense d'office selon le CPP. Les établissements d'exécution en informent les personnes détenues.</u>		-
Les Verts (Machado)	23	2	a	Suppression		-
Les Verts (Machado)	24	3		Sont notamment considérées comme autres autorités		-
Les Verts (Machado)	32			Suppression		-
Les Verts (Machado)	34	2		La direction de l'établissement d'exécution peut interdire les visites aux personnes qui enfreignent les prescriptions s'appliquant aux visites ou qui compromettent d'une autre manière l'ordre et la sûreté de l'établissement. La durée de l'interdiction est de trois mois au plus, <u>après sommation préalable.</u> elle peut devenir permanente en cas de récidive.		-
Les Verts (Machado)	34	3		<u>En cas de récidive, les visites peuvent être interdites pendant douze mois au plus, après sommation préalable. Il convient de tenir compte de manière appropriée des relations familiales.</u>		-
Les Verts (Machado)	35	2	d	<u>l'emploi de contentions dans le but de protéger la personne détenue avec le concours du service de médecine légale et de psychiatrie ou d'un médecin.</u>		-
Les Verts (Machado)	35	3		<u>L'autorité de placement peut ordonner le transfert dans une section de sûreté renforcée pour des motifs visés à l'alinéa 1 ou la détention individuelle pour des motifs mentionnés dans le CP, pour une durée maximale de six mois. La détention individuelle doit être contrôlée après trois mois et toute prolongation doit être motivée par écrit.</u>		-

Les Verts (Machado)	37	3		Sont admis comme armes les matraques, les bâtons de défense et les substances lacrymogènes.		-
Les Verts (Machado)	49	1	b	dans un délai de trois dix jours à compter de la notification, pour les sanctions disciplinaires.		-